

Le parcours « prévention des inondations »

pour les entreprises

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'agglomération toulousaine, un accompagnement est offert à l'ensemble des entreprises du territoire.

Un site Internet

rassemblant tous **les outils et informations pratiques** :

risques-inondations.fr

Un accompagnement gradué, en 3 étapes, pour :

- Évaluer la vulnérabilité de votre entreprise aux inondations
- Déterminer des mesures de réduction du risque adaptées
- Faciliter la mise en œuvre de ces mesures

Par où commencer ? Suivez le parcours !

1- Auto-diagnostic en ligne

En autonomie

Le bilan et les fiches-pratiques thématiques vous aident à identifier les points d'amélioration.

2- Visite de consultation

Par un agent formé de la CCI ou de la CMA. Sur demande de l'entreprise

- Temps d'échange sur site
- Visite des locaux
- Remise d'un rapport de diagnostic avec préconisations de mesures

3- Audit approfondi

Par un prestataire externe. Sur demande de l'entreprise

Uniquement si l'importance ou la spécificité des enjeux le justifient.

Mesures adaptées : des vies sauvées, des dommages évités !

Vos interlocutrices

Votre conseillère CCI :
Agnès FRAYSSINET-DUPUIS
06 08 97 09 08

prevention-inondation@toulouse.cci.fr

Votre conseillère CMA :
Fanny POTAGNIK
05 61 10 71 23
fpotagnik@cm-toulouse.fr

Action co-financée par :

